

**compte-rendu de la réunion
du conseil d'administration
du 14 mai 2022
à la Maison du Handball (Créteil)**



Membres présents :

M^{mes} Monique Ansquer, Béatrice Blasak, Odile Crombez, Odile Dubus, Céline Fortune, Marie-José Gaudefroy, Valérie Jacob, Sabrina Jaubert, Nathalie Lassalle, Patricia Leroux (en visio.), Isabelle Pénafiel & MM. Mohamed Belfatmi (en visio.), Cédric Denon, Alain Desplaces, Jean-Marie Lassalle, Michel Laurent, Pierre Lentier, Jean-Philippe Mennesson (en visio.), David Peneau, Philippe Pudelko, Dominique Riviere, Claude Selaquet, Michel Tessier, Guillaume Truttman

Invités :

M^{me} Anne-Laure Bellier, Maryse Pivonnet & MM. Daniel Henry, Nicolas Zajac

Absents excusés :

M^{mes} Nathalie Bonanni, Marianne De Brito, Catherine Meunier, Marie-Claude Philippe, Anne-Sophie Picquart & MM. Frédéric Badin (invité), Éric Barbareau, Alain Dessertenne (invité), Robert Lafond, Christian Plas, Georges Potard (invité), Clément Raingart, Philippe Rajau, Fabien Royer, Christian Zakarian

Le quorum étant atteint, le Président Philippe Pudelko ouvre la séance à 9h15

Philippe Pudelko rappelle l'ordre du jour :

- Incidents du mercredi 11/05/2022
- Propositions des Bilans et Projets des commissions pour AG Ligue du 11 juin 2022
- Tour des comités
- Questions diverses

INCIDENTS DU 11 MAI 2022

Philippe Pudelko relate les incidents intervenus mercredi 11 mai au soir, où deux jeunes arbitres ont été violemment agressés par des supporters et lance un temps de réflexion sur le sujet.

Il en ressort la mise en place d'un groupe de travail à constituer la saison prochaine sur la thématique *Tous nos acteurs doivent se sentir en sécurité dans notre sport*. Le *Tous nos acteurs* concerne donc les arbitres, les entraîneurs, les officiels, les supporters, les joueurs...

Certains expriment le souhait de voir dans les statuts des clubs l'existence d'une *Charte des adhérents*.

Il est aussi envisagé de créer une vidéo sur le respect qui sera diffusée sur le long terme à l'ensemble des acteurs

PROPOSITIONS DES BILANS ET PROJETS DES COMMISSIONS POUR L'AG LIGUE DU 11 JUIN 2022

> Statuts & règlements

- La CSR propose de modifier les dates pour les conventions régionales adultes.
D'après l'échéancier fédéral, les conventions devraient arriver à la ligue le 1^{er} juin au plus tard.
Cette date est conservée pour les conventions nationales en revanche cette date est reportée au 31 juillet pour les conventions régionales.
⇒ *Le CA valide à l'unanimité cette proposition*
- Guillaume Truttman présente le projet de la CMCD (voir présentation Projet CMCD en fin de PV)
Odile Dubus souhaite que dans ce projet la féminisation ne soit pas oubliée dans un des domaines
⇒ *Le CA valide à l'unanimité cette proposition, avec prise en compte des remarques*

> Arbitrage

- Pas de remarque particulière concernant la modification des tarifs
⇒ *Le CA valide à l'unanimité les nouveaux tarifs*
- Formation Officiel de table – certification à 5 euros
Alain Desplaces précise que le coût de cette certification sera inclus dans le coût total de la formation.
⇒ *Le CA valide à l'unanimité cette proposition*
- Proposition d'une formation régionale pour le responsable de salle
Alain Desplaces explique que les responsabilités du responsable de salle sont peu connues par les clubs, il sou-

haite donc proposer cette formation

Monique Ansquer précise que cette formation devra figurer dans le catalogue des formations avec le nombre d'heure et le coût (7h, 60 euros)

⇒ Le CA valide à l'unanimité cette proposition

- Proposition, en cas de carence de jeunes arbitres de procéder, pour les matchs ligue, à un tirage entre 2 officiels d'équipe.

⇒ Le CA valide (2 voix contre et 1 abstention) cette proposition

> Organisation des compétitions

- Nicolas Zajac et Christian Zakarian présentent les propositions de la COC

⇒ Le CA valide à l'unanimité ces modifications

> Formation

- Anne-Laure Bellier et Monique Ansquer présentent le bilan et projet de l'ITFE (cf présentation Conseil pédagogique en fin de PV).

⇒ Le CA valide à l'unanimité l'augmentation du coût des formations

> Réclamations & litiges

- Béatrice Blasak indique que la CRL a traité très peu de dossiers cette saison.

> Technique

- David Peneau présente les bilans des PPF et le calendrier prévisionnel pour 2022-2023.

> Finances

- Jean-Philippe Mennesson présente le bilan financier 2021 de la ligue.

TOUR DES COMITÉS

Les comités annoncent leur date d'AG

QUESTIONS DIVERSES

> Point sur les clubs sans licence

L'US S^t-Arnoult et l'ASLC Flins-sur-Seine HB pour le CDHB78, le HBC Beauchamp et le HBC Villiers-le-Bel pour le CDHB95 ont été mis en sommeil

> Point avec très peu de licence

La Ferté Gaucher HB pour le CDHB77 a été mis en sommeil

Le CSM Gennevillois et le SM Montrouge sont à surveiller pour le CDHB92

- > Il est demandé aux présidents de commission de communiquer à la ligue leur présentation pour l'AG, au plus tard le 22 mai 2022, le livret AG devant être envoyé aux clubs le 27 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

Date des prochains CA : à déterminer pour la saison 2022-2023

Date AG Ligue : 11/06/2022



Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale



Philippe Pudelko
Président

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



Projet CMCD

AG 2022 - Saison 2022-2023

COMMISSION
STATUTS ET
RÈGLEMENTS
LIGUE
ÎLE DE FRANCE



Point particulier sur la saison post-covid 2021-2022

- Taux remplissage critères CMCD Domaine Sportif
- Taux remplissage critères CMCD Domaine Technique
- Taux remplissage critères CMCD Domaine Arbitrage
- Taux remplissage critères CMCD Domaine Ecole d'Arbitrage

=> il y a donc une grosse carence sur le Domaine Arbitrage / École d'Arbitrage sur cette saison, ce qui est dû à la reprise post-covid avec de nombreux arbitres ayant arrêté / n'ayant pu officier compte tenu des contraintes de pass sanitaire sur une grosse partie de la saison.

Maintenir la CMCD dans cet état entraînerait la pénalisation d'un très grand nombre de clubs.

Proposition spécifique à la situation de la saison 2021-2022

- maintien de la CMCD dans le Domaine Sportif
- maintien de la CMCD dans le Domaine Technique
- suspension de la CMCD dans le Domaine Arbitrage et École d'Arbitrage (pas de sanctions pour les clubs n'ayant pas respecté les critères)

Ambition supplémentaire : réformer à partir de la saison prochaine plus en profondeur la CMCD pour la rendre moins "répressive / pénalisante" et plus accompagnante du projet du club moyen / long terme

Base de travail

- Travail en 4 ateliers sur la CMCD de Demain réalisé auprès de 27 clubs de l'ensemble du territoire réalisé par MJ. Godefroy sur la saison 2019-2020
- Travail en 2 ateliers avec les membres des commissions départementales CMCD cette année
- Travail en 1 ateliers de présentation et d'itération avec l'ensemble des clubs du territoire cette année

Le constat commun

- Les obligations sont un “mal nécessaire” qui pousse les clubs à être vigilants
- Mais sont perçues comme simplement une pénalisation et non pas une valorisation du travail
- A une optique trop court terme (ex : une panne d’arbitre sur une année est sanctionnée immédiatement sans tenir compte du travail réalisé positif depuis plusieurs années)
- Le système par seuils ne valorise pas “l’effort supplémentaire”

En bref : La CMCD ne vient pas soutenir un projet de club, elle vient sanctionner un manquement ponctuel

Axes forts de la réforme proposée

- Tenir compte du “passé” du club dans l’application éventuelle de sanctions (Flexibilisation)
- Faire de la CMCD un outil de soutien du projet du club à MT/LT (Accompagnement)

Système actuel :
socle de base à remplir, si carence sur un des éléments => Sanction

Système proposé :

Un socle “incompressible” plus resserré que le socle de base actuel : le non respect d’un des éléments de ce socle entraîne une sanction automatique

Un socle élargi (regroupant l’ensemble des critères actuel) (i) basé sur un total de points (ii) avec des bonus quand dépassement de certains critères et (iii) avec des bonus basés sur les excédents de points des années passées

Une “spécialisation” du club lié à un projet tri-annuel entraînant des contraintes à remplir spécifiquement sur ce domaine (ex : féminisation, développement nouvelles pratiques, etc.)

En détails : le socle incompressible

Domaine sportif : le club doit avoir engagé au plus tard le 30 novembre une équipe de moins de 13 ans, ou moins de 15 ans ou moins de 17 ans ou moins de 18 ans. Il peut s'agir d'une équipe engagée en championnat départemental ou régional et doit comprendre au moins 7 joueurs ou joueuses de même sexe que l'équipe de référence.

En détails : le socle incompressible

Domaine technique :

Féminines :

- ~~pour chaque équipe de~~ Si l'équipe de plus haut niveau du club évolue en N3 et de pré nationale (ou au niveau national) ~~soumise~~ le club doit disposer d'un entraîneur régional
- ~~pour chaque équipe de~~ Si l'équipe de plus haut niveau du club évolue en excellence ~~soumise~~ le club doit disposer d'un animateur handball

Masculins :

- ~~pour chaque équipe de~~ Si l'équipe de plus haut niveau du club évolue en pré nationale et d'excellence (ou au niveau national) ~~soumise~~ le club doit disposer d'un entraîneur régional
- ~~pour chaque équipe de~~ Si l'équipe de plus haut niveau du club évolue en honneur ~~soumise~~ le club doit disposer d'un animateur handball

En détails : le socle incompressible

Domaine Arbitrage :

~~Pour chaque équipe soumise,~~ Pour chaque équipe senior masculine ou féminine engagée au niveau régional, le club doit présenter un arbitre de grade régional, départemental, ou national validé par la CTA qui doit assurer au minimum 12 prestations sur désignation de la CTA ou un accompagnateur d'école d'arbitrage ayant été inscrit au moins sur 7 feuilles de match (journées différentes) sous réserve que le club dispose d'au moins 1 animateur d'école d'arbitrage.

~~Pour les équipes du plus haut niveau régional (N3 fém. et prénationale masc.) le club a le choix entre :~~

~~• 1 juge-arbitre de grade régional validé par la CTA qui doit assurer au minimum 12 prestations sur désignation de la CTA~~

~~Ou~~

~~• 1 animateur d'école d'arbitrage~~

~~• 1 accompagnateur d'école d'arbitrage ayant été inscrit au moins sur 7 feuilles de match (journées différentes)~~

En détails : le socle incompressible



Domaine École d'Arbitrage :

~~Pour chaque équipe soumise,~~ Lorsque le club dispose d'au moins une équipe au niveau régional ou national, il le club doit présenter deux juges arbitres jeunes de niveau JAJ Région ayant effectué(e)s un minimum de 6 arbitrages dont au moins 2 par tiers de saison.



En détails : le socle incompressible



En cas de non respect de l'un des critères de ce socle incompressible :

Sanctions sportives comme règlement actuel



En détails : le socle élargi

Domaine sportif : le club doit avoir engagé au plus tard le 30 novembre une équipe de moins de 13 ans, ET moins de 15 ans ET moins de 17 ans ou moins de 18 ans. Il peut s'agir d'une équipe engagée en championnat départemental ou régional et doit comprendre au moins 7 joueurs ou joueuses de même sexe que l'équipe de référence.

Valorisation :

- Base : 5 points si le critère est rempli
- Bonus :
 - 3 points si la filière masculine est complète alors qu'il n'y pas d'équipe senior au niveau régional / 3 points si la filière féminine est complète alors qu'il n'y pas d'équipe senior au niveau régional
 - 1 point si le club dispose d'une équipe engagée en U18 FRA ET une équipe U17 reg (valable en masc et en féminin)
 - 1 point si le club dispose d'une équipe réserve engagée au plus haut niveau territorial

En détails : le socle élargi

Domaine technique :

Féminines : pour chaque équipe réserve de niveau régional, le club doit disposer d'un entraîneur régional

Masculins : pour chaque équipe réserve de niveau régional, le club doit disposer d'un entraîneur régional

Jeunes : pour chaque équipe jeune (masculine ou féminine) de niveau régional, le club doit disposer d'un entraîneur régional

Valorisation :

- Base : 5 points si le critère est rempli en féminin / 5 points si le critère est rempli en masculin / 5 points si le critère est rempli en jeunes
- Bonus :
3 points pour chaque entraîneur de niveau régional non compris dans le remplissage du critère de base
1 point pour chaque entraîneur passé du niveau animateur à entraîneur régional présenté par le club au cours de 3 dernières saisons, et ce même si l'entraîneur a quitté le club depuis

En détails : le socle élargi

Domaine Arbitrage :

Pour chaque équipe soumise, le club doit présenter un arbitre de grade régional validé par la CTA qui doit assurer au minimum 12 prestations sur désignation de la CTA ou un accompagnateur d'école d'arbitrage ayant été inscrit au moins sur 7 feuilles de match (journées différentes) sous réserve que le club dispose d'au moins 1 animateur d'école d'arbitrage.

Valorisation :

- Base : si le critère est rempli, 5 points
- Bonus :
 - 3 points pour tout arbitre venant en supplément des arbitres nécessaires à l'atteinte sur socle de base et de la base du socle élargi
 - 3 points pour tout arbitre dépassant les 30 arbitrages sur la saison (tout niveau confondu)

En détails : le socle élargi

Domaine Ecole d'Arbitrage :

Pour chaque équipe soumise, le club doit présenter deux juges arbitres jeunes de niveau JAJ Région ou JAJ Département ayant effectué(e)s un minimum de 6 arbitrages dont au moins 2 par tiers de saison.

Valorisation :

- Base : si le critère est rempli, 5 points
- Bonus :
 - 3 points pour tout arbitre venant en supplément des arbitres nécessaires à l'atteinte sur socle de base et de la base du socle élargi
 - 3 points pour tout arbitre JA ayant été JAJ au club pendant les 3 dernières saisons (au moins 1 saison), et ce même si l'arbitre a changé de club
 - 1 point pour tout JAJ l'ayant été pendant 3 ans de suite, y compris si l'arbitre n'était pas au club la 1ère ou la 2ème année

En détails : le socle élargi



Fonctionnement du socle élargi :

- L'atteinte de chaque critère apporte des points au club (voir valorisation)
- Un nombre minimum *global* de points est requis pour valider le socle établi, équivalent à $\frac{2}{3}$ du nombre maximum de points de base atteignables, soit 20 points sur 30 à avoir
- Pas de limite dans le nombre de points bonus obtenables
- Dans le cas où le nombre de 20 points n'est pas atteint, les points ayant dépassé les 20 points les 2 saisons précédentes sont considérés comme des points bonus. (ex : 25/30 en saison N-2, 21/30 en saison N-1, 18/30 en saison N => 6 points bonus pour la saison N donc 24/30 donc socle atteint)

En cas de non atteinte du socle élargi :

Sanctions sportives comme règlement actuel



En détails, la spécialisation

Définition du projet de développement club :

Tous les 3 ans, le club propose au BD de la ligue + président CSR un projet de développement des obligations territorial comprenant obligatoirement 1 axe de développement correspondant aux axes triennaux (voir slide suivant) et 5 critères de réussite de cet axe (ex : axe développement école d'arbitrage / nbr d'animateurs école / nombre d'accompagnants / nombre JAJ / nombre JAJ devenus JA, etc...)

Le projet de développement peut être axé autour des nouvelles pratiques et du loisir, il n'est pas obligatoirement tourné vers la compétition.

Le BD + CSR valide ce projet de développement, son axe, et ses critères. Le BD + CSR pourra notamment exiger du club des critères plus ambitieux en tenant compte que la spécialisation doit aider le club à *se développer* et *non à constater un acquis*

En détails, la spécialisation



Axes pour les spécialisations :

Le BD + CSR définit au plus tard à l'AG précédant chaque période triennale les axes dans lesquels les clubs devront obligatoirement inscrire leurs projets de développement.

Pour la première période triennale, les axes sont :

- développement de l'école d'arbitrage
- développement de la féminisation
- développement de l'arbitrage adulte
- développement des nouvelles pratiques / du handball loisir
- développement auprès du jeune public



Validation de spécialisation :

- L'atteinte de chacun des 5 critères de réussite apporte 5 points au club, soit un total de 25 points maximum. L'atteinte au minimum de 50% de l'objectif du club sur chacun de ces 5 critères apporte 3 points.
- La première année du projet, le club doit atteindre au minimum 13 points pour que sa spécialisation soit validée.
La seconde année du projet, le club doit atteindre au minimum 15 points pour que sa spécialisation soit validée
La troisième année, le club doit atteindre au minimum 23 points pour que sa spécialisation soit validée



Conséquences de l'atteinte des critères :

- Un club qui n'aurait pas atteint les critères du socle élargi ne serait pas sanctionné si sa spécialisation est validée dans le même temps.
- Un club qui valide sa spécialisation une année N et qui atteint dans le même temps les critères du socle élargi gagne 5 points de bonus pour son socle élargi à valoir sur l'année N+1 et N+2 en cas de défaillance sur le socle élargi en N+1 ou N+2



INSTITUT
FORMATION
EMPLOI
TERRITOIRE
ÎLE DE FRANCE



CONSEIL PÉDAGOGIQUE

19 avril 2022

- **Présentation de l'ITFE**
- **Bilan des formations saison 21-22**
- **Formations saison 22-23**
 - nouvelles offres**
 - tarifs**
 - RH**
- **Points divers : repas, autre**

Présentation de l'ITFE

Personnel assurant les missions de l'ITFE (admin, coordination, formation) :

- salariés ligue : 4 ETP
- conseillers techniques sportifs
- salariés comités : conventions ligue-comité
- autoentrepreneurs et experts

Faits Marquants :

- ITFE créé depuis seulement 3 ans,
- croissance très forte des sessions de formation ouvertes,
- 2 TFP ouverts à l'apprentissage en lien avec le CFA de la FFHandball

Perspectives :

- amélioration constante des process,
- ouvertures de formations adaptées aux nouveaux besoins,
- structuration et renforcement de l'équipe pédagogique

Organisation de l'ITFE

**Pilotage
Stratégique**

CONSEIL PEDAGOGIQUE (16)
BD ligue + Pts comités + CTS formation

Groupe de travail – Observatoire de l'Emploi
A.L. Bellier

Référent handicap
T. Caradec

**Pilotage
Opérationnel**

Vice-Présidente Emploi Formation : M. Ansquer
CTS responsable pédagogique de l'ITFE : A.-L. Bellier
Coordinateurs de titres et modules

ADMINISTRATIF / FINANCIER
M. Trentin – M. Raholijaona – M. Bertolotti

COMMUNICATION
N. Hachette

**Pilotage
Pédagogique**

EDUCATEUR HB (TFP 4)
Coordinatrice de titre : B. Cosnard

ENTRAINEUR HB (TFP 5)
Coordinateur de titre : B. Potard

ARBITRAGE
Coordinateur : M. Hajicek

Autres Formations
Coordinatrice : M. Defrocourt

Formation Professionnelle
B. Cosnard

Formation Professionnelle
B. Potard

Formations régionalisées
Coordos CF

Formations de proximité
CTF Comité

Former
B. Potard

Performer
S. Khoudar

Formations Modulaires
M. Hajicek

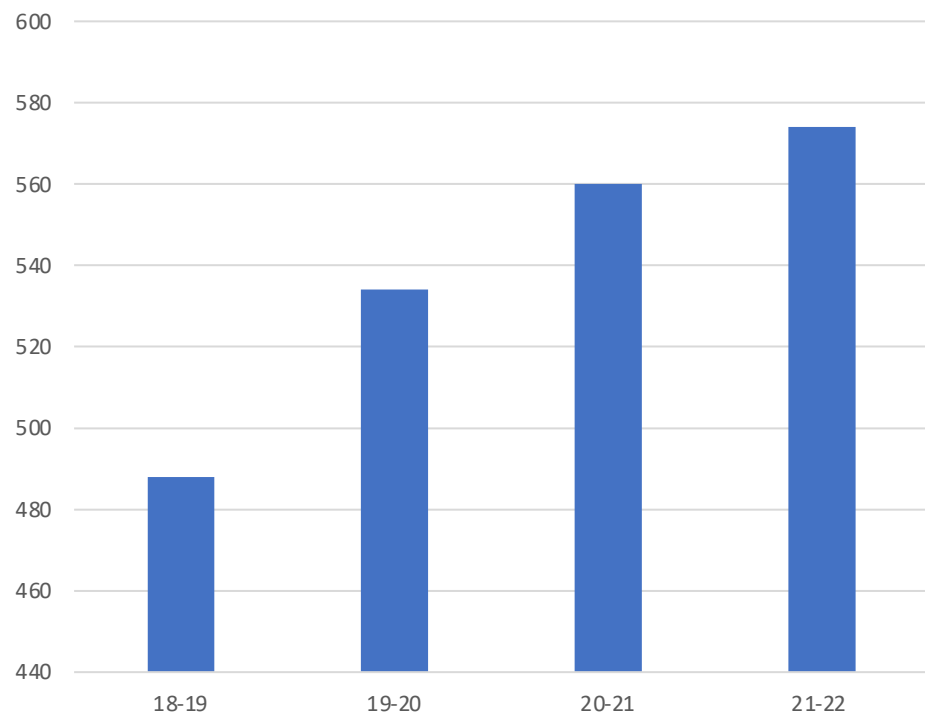
Formations Modulaires
Coordo module

**Coordonner
Développer**
F. Jury

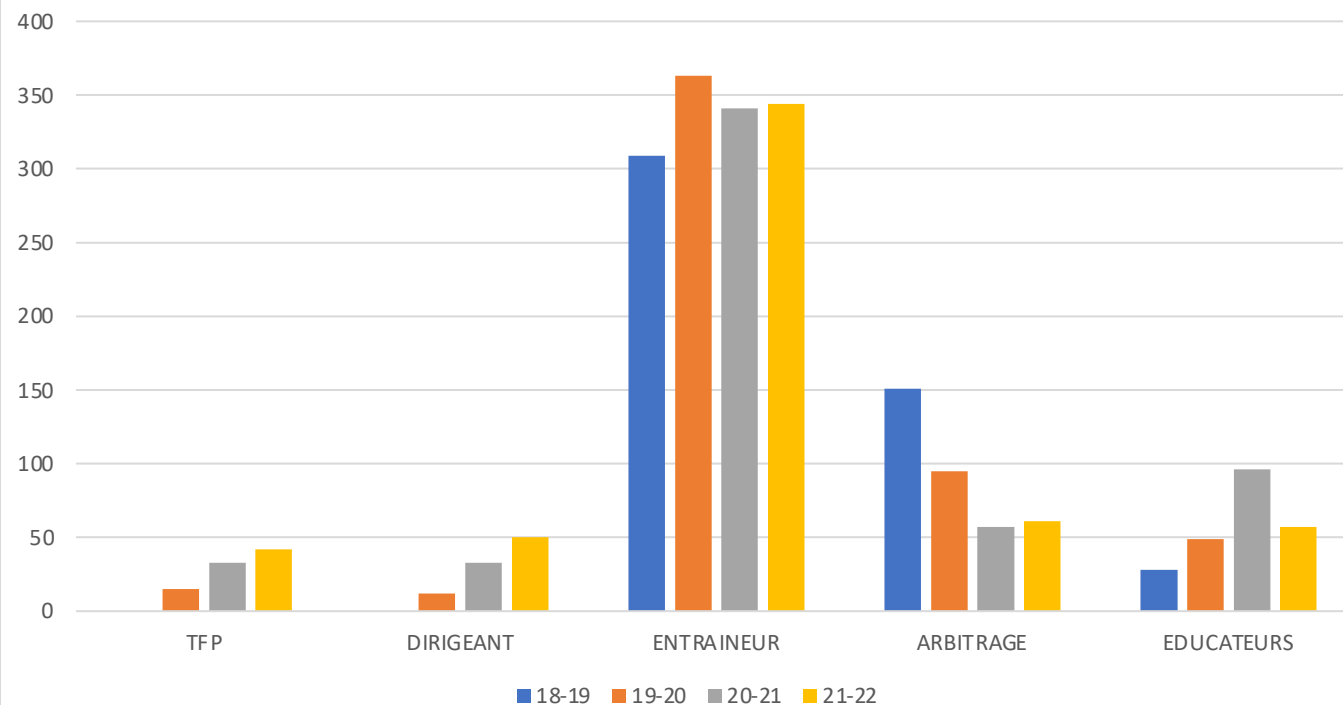
FORMATEURS

Bilan modulaire 20-21

Nombre de stagiaire entrés en formation



Evolution nombre de stagiaires entre 2018 et 2022

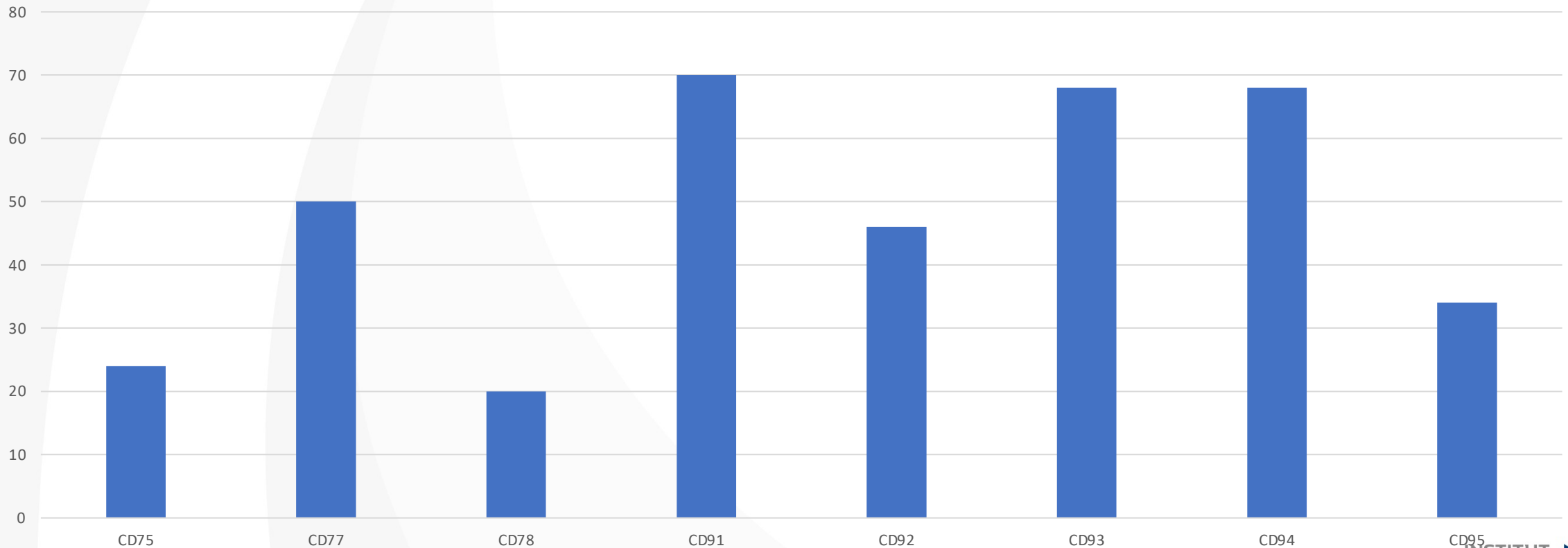


Bilan des effectifs 2018-2021

| Année | | 18-19 | 19-20 | 20-21 | 21-22 |
|--------------|------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Parcours pro | T5pro : Entraîneur de HB | | 15 | 15 | 21 |
| | T4pro: Educateur de HB | 0 | 0 | 18 | 21 |
| Dirigeants | Diriger | 0 | 0 | 16 | 40 |
| | Coordonner | 0 | 6 | 7 | 5 |
| | Développer | 0 | 6 | 7 | 5 |
| Entraîneurs | AHB => CF1 | 176 | 230 | 171 | 159 |
| | ER => Entraîner Jeunes | 50 | 30 | 24 | 31 |
| | ER => Entraîner Adultes | | 16 | 11 | 17 |
| | EIRJ => Former | 0 | 13 | 13 | 4 |
| | EIRA => Performer | 0 | 12 | 13 | 1 |
| | Formation continue (Tiby...) | 83 | 62 | 109 | 115 |
| | PPMJ | | | | 17 |
| Arbitres | Accomp. Ecole Arbitrage | 94 | 32 | 6 | 1 |
| | Accomp. Territorial | 0 | 30 | 26 | 42 |
| | Animateur Ecole Arbitrage | 57 | 33 | 25 | 18 |
| Educateurs | BabyHand | 18 | 34 | 15 | 21 |
| | Hand à 4 | 0 | 0 | 61 | 16 |
| | Handensemble | 0 | 0 | 4 | 8 |
| | HandFit | 10 | 15 | 16 | 12 |
| MdF | Tuteur/MA | | | 3 | 8 |
| | Animateur de formation | | | 0 | 12 |
| Totaux | | 488 | 534 | 560 | 574 |

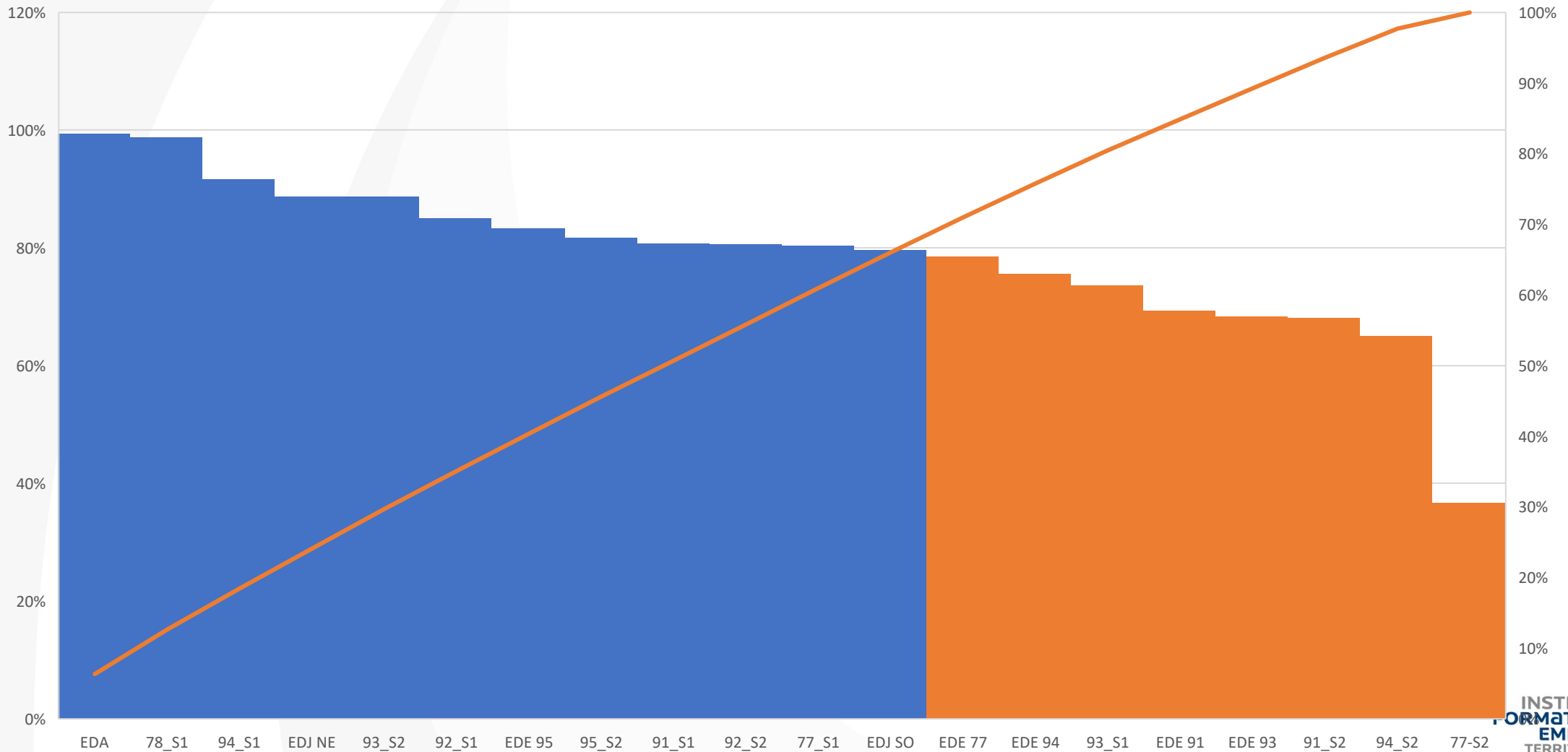
Bilan modulaire 20-21

Nombre de stagiaires par comité en modulaire 20-21



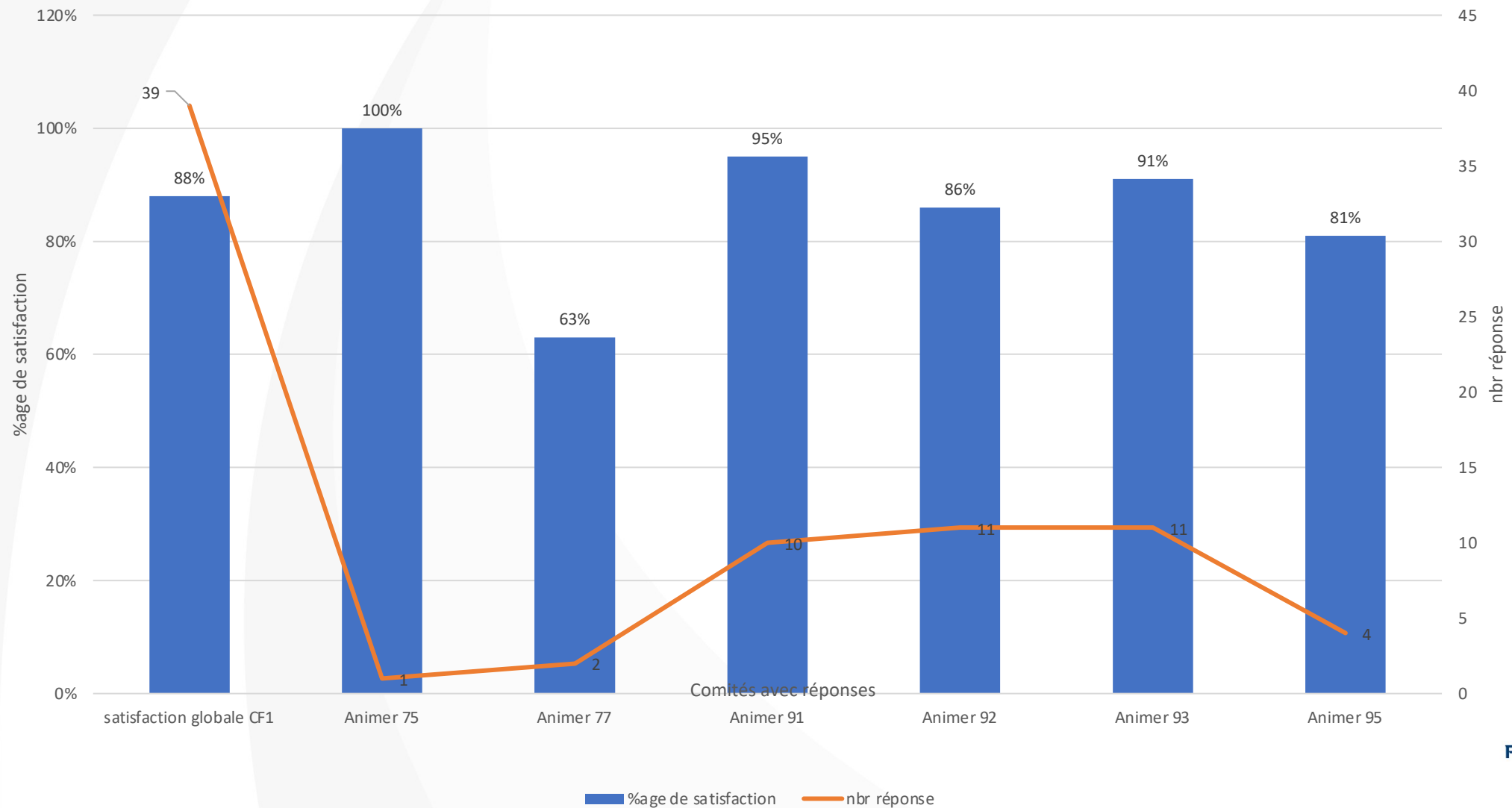
Bilan formation 20-21

Taux de présence par session



Bilan formation 20-21

Taux de satisfaction sur le CF1 par comité



Quelques chiffres en 2021

- 21 formations : 19 MOD et 2 PRO (TFP4 et TFP5)
- 6480 jours.stagiaire – 37000 h.stagiaire
- 40 sessions (dont 4 PRO)
- 900 stagiaires
- 40 formateurs dont 10 salariés ligue

- Budget : 250K€ en 2020 → >350K€ en 2021

Point financier ITFE

| Intitulé | REEL 2020 | | BUDGET 2021 | | REEL 2021 (mars 2022) | |
|--|------------|------------|-------------|------------|-----------------------|-----------------|
| | Dép 2020 | Rec 2020 | Dép 2021 | Rec 2021 | Dép 2021 | Rec 2021 |
| TOTAL | 275 909,76 | 248 160,69 | 313 835,00 | 300 955,00 | 363 010,20 | 377 356,74 |
| FONCTIONNEMENT | 50 031,79 | 131 125,00 | 51 000,00 | 123 900,00 | 51 325,49 | - |
| ITFE -FONCTIONNEMENT | 10 037,88 | - | 10 000,00 | - | 8 212,49 | - |
| ITFE - SUBVENTIONS | | 131 125,00 | | 123 900,00 | | Répartie ds TFP |
| ITFE -FONCTIONNEMENT -MASSE SALARIALE | 39 993,91 | | 41 000,00 | | 43 113,00 | |
| TFP4 EDUCATEUR | 152 145,22 | 74 160,62 | 167 335,00 | 102 195,00 | 163 252,28 | 195 667,34 |
| TFP IV CONTINU - EDUCATEUR DE HANDBALL | 7 904,19 | 17 141,82 | 8 000,00 | 39 675,00 | 8 297,21 | 131 733,44 |
| TFP IV MODULAIRE - EDUCATEUR DE HANDBALL | 68 770,68 | 57 018,80 | 70 335,00 | 62 520,00 | 65 816,07 | 63 933,90 |
| TFP IV MASSE SALARIALE | 75 470,35 | | 89 000,00 | | 89 139,00 | |
| TFP5 ENTRAINEUR | 64 718,59 | 34 025,07 | 66 800,00 | 48 360,00 | 115 664,52 | 138 450,40 |
| TFP V CONTINU - ENTRAINEUR DE HANDBALL | 19 646,62 | 27 881,07 | 25 000,00 | 30 000,00 | 36 103,99 | 95 526,40 |
| TFP V MODULAIRE - ENTRAINEUR DE HANDBALL | 14 589,87 | 6 144,00 | 13 800,00 | 18 360,00 | 51 886,53 | 42 924,00 |
| TFP V MASSE SALARIALE | 30 482,10 | | 28 000,00 | | 27 674,00 | |
| ARBITRAGE | 8 501,66 | 8 850,00 | 15 700,00 | 9 000,00 | 21 164,25 | 25 854,00 |
| ITFE -ARBITRAGE - MODULES ARBITRAGE | 1 623,36 | 8 850,00 | 9 000,00 | 9 000,00 | 14 214,25 | 25 854,00 |
| ITFE -ARBITRAGE - MASSE SALARIALE | 6 878,30 | | 6 700,00 | | 6 950,00 | |
| AUTRES FORMATIONS | 512,50 | - | 13 000,00 | 17 500,00 | 11 603,66 | 17 385,00 |
| FORMATION CONTINUE TIBY | 300,00 | - | 5 000,00 | 7 500,00 | 10 648,61 | 17 145,00 |
| AUTRES MODULES | 212,50 | - | 8 000,00 | 10 000,00 | 955,05 | 240,00 |

Les besoins 22-23

- Renforcement RH nécessaire
 - Administrative (0,5 poste)
 - Pédagogique pour coordination Stagiaire pro/ club/Tuteur (1 poste)
- Tarifs des formations modulaires à revoir : +2€ / H
- Repas à la MDH : offre pour les stagiaires à tarif adapté

Saison 22-23

- **Offre de formation professionnelle**

- TFP 4 pro de juin 2022 à juillet 2023
- TFP 5 pro de juin 2023 à décembre 2024

- **Offre de formation modulaire**

- Offre de proximité identique à 21-22
 - Formation de proximité impulsée par les comités
 - EDJ : modification des lieux de formation Nord/Sud
 - Maintien du module Préparation physique et motricité chez les jeune
 - Dirigeants: multiplication de « la journée du dirigeant »
- Nouveau module Gardien de but

OPTIMISATION EN TRANSVERSALITÉ

- Plus de lien entre les temps de détection/sélection et les circonstances de formation

Offre de formation MODULAIRE 2022-2023

- Formations régionales

- Modules issus du TFP « ÉDUCATEUR DE HANDBALL » de niveau 4

Entraîner des
Jeunes

Entraîner des
Adultes

Handfit

PPMJ

- Modules issus du TFP de niveau 5

Former

Coordonner

Développer

GB

- Modules de l'arbitrage

Animateur
d'école
d'arbitrage

Accompagnateur
Territorial

- Autres modules

Animateur de
formation

Maitre
d'apprentissage

Les journées du
dirigeant



Offre de formation MODULAIRE 2022-2023

- Formations de proximité à l'initiative des comités

- Modules issus du TFP « ÉDUCATEUR DE HANDBALL » de niveau 4

CF1 contribuer à l'animation

Entraîner des enfants

Babyhand

- Recyclage

Les instants du handball

- Dirigeants

Les journées du dirigeant

Tarifs 2022-2023 – parcours bénévole

| Offres | Prestataires | Sites ouverts à l'inscription | Coûts 21-22 | Frais péda 22-23 | Répartition 22-23 | Certif |
|--|--------------|---|---------------|------------------|---|-------------|
| Contribuer à l'animation de la structure | 8 Comités | 15 sites / saison Oct-Avril | 2 400€ => CD | 8€/h 320€ | 2800€/CD pour 10 stagiaires+ 280€/stagiaire en + | Non facturé |
| Contribuer au fonctionnement structure | Comités | 1 site / saison fev-Mai | 1 840 € => CD | 6€/h 240€ | 500 € / journée organisée pour 10 stagiaires minimum | Non facturé |
| Babyhand | Comités | 2 sites / saison Fev-avril & oct-dec | 2 700 € => CD | 8€/h 360€ | 2800€/CD pour 8 stagiaires+ 300€/stagiaire en + | 75 € |
| Entraîner des enfants | Comités | 8 sites / saison Mars-juin | 2 700 € => CD | 8€/h 360€ | 2800€/CD pour 8 stagiaires+ 300€/stagiaire en + | |
| Hand-ensemble | Ligue | 1 site / 1 saison Jan-avril | 644 € | 8€/h 360€ | Subdivision en 2*3 jours (hand adapté/hand fauteuil) | 75 € |
| Handfit | Ligue | 2 site / saison | 475 € | 8€/h 360€ | | |
| Entraîner des jeunes | Ligue | 2+1 sites / saison | 807 € | 8€/h 720€ | | 75 € |
| Entraîner des adultes | Ligue | 1+1 site / saison | 828€ | 8€/h 720€ | | 75 € |
| Accompagnateur école arbitrage | 8 Comités | 8 sites / saison | 187€ | 8€/h 200€ | | Non facturé |
| Animateur école Arbitrage | Ligue | 2 (+1) sites / saison | 277 € | 8€/h 200€ | | 30 € |
| Accompagnateur JA & JAJ territoriaux | Ligue | 1 site / saison | 335 € | 8€/h 240€ | | 30 € |

Tarifs 2022-2023 – parcours bénévole

| Offres | Public | Prestataire | Périodes | Coûts 21-22 | Frais péda 22-23 | Répartiti on 22-23 | Certif |
|---------------------------------|---------------------------|-------------|----------|----------------|------------------|----------------------------|--------|
| PERFOMER | Entraîneurs | Ligue | 2022 | 1684 € 125h | 12€/h 1500€ | 12€/h 1500€ | 150 € |
| FORMER | Entraîneurs | Ligue | 2022 | 1684 € | 12€/h 1500€ | 12€/h 1500€ | 150€ |
| Développer le modèle économique | Entraîneurs Dirigeants | Ligue | Fin 2021 | 251 € + 207 € | | 12€/h 720€ | 75 € |
| Concevoir un projet | Entraîneurs Dirigeants | Ligue | Fin 2021 | 251 € + 207 € | | 12€/h 720€ | 75 € |
| Arbitrer – T5 | Entraîneurs | | Sur T5 | | | 8€/h 160€ | |
| Tutorer – T5 | Entraîneurs | | Sut T5 | | | 8€/h 80€ | |
| PPMJ | | | | | | 12€ bénévole 24€ pro | |
| GB | | | | | | 12€ bénévole 24€ pro | |

Tarifs 2022-2023 – autres formations

| Offres | Public | Prestataire | Périodes | Coûts 21-22 | Frais péda 22-23 | Répartition 22-23 |
|---|------------------------------------|-------------|----------------------------|----------------|---------------------|------------------------|
| Maitre d'apprentissage | Entraîneur Dirigeant | Ligue | 1 site / saison Dec 21 | 343 € | 15€/h 330€ | 8€/h 176€ |
| Animateur de formation | Entraîneur Dirigeant Arbitre | Ligue | 1 site / saison Sept 21 | 493€ | 30€/h 720€ | 15€/h 360€ |
| Ethique – Valeurs et Vertus du vivre ensemble | Entraîneur Dirigeant Arbitre | Ligue | Plan de prévention | A définir | | |
| Agir pour prévenir les comportements déviants | Entraîneur Dirigeant Arbitre | Ligue | Plan de prévention | A définir | | |
| Colloque P. TIBY | Entraîneur | Ligue | Novembre 22 | | 180€ | 180€ + restauration |

